


	Appellation sur ticket de pesage	Prix de vente à la tonne CHF
<b>Matériaux à recycler</b>		
Les matériaux destinés au recyclage doivent être propres, c'est-à-dire non pollués et non mélangés		
<b>Dégrappage de chaussée avec un HAP &lt; 5'000 mg/kg</b> Analyse GC-MS requise dès 30 m3	"DEGRAPPAG R"	51.10
<b>Rabotage de chaussée avec un HAP &lt; 5'000 mg/kg</b> Analyse GC-MS requise dès 30 m3	"RABOTAGE R"	51.10
<b>Béton seul, non mélangé et avec armature minimum</b>	"BETON R"	8.60
<b>Bétons avec ou sans terrassements recyclables</b> sans enrobé, terre cuite, plâtre, etc.	"BETON MELANGE R"	12.60
<b>Terrassement et/ou rocher recyclables</b>	"TERRASS. R"	2.70
<b>Terre végétale</b>	"VEGETALE R"	2.70
<b>Mélanges bétons avec enrobés sans HAP et/ou terrassements</b> sans enrobé, terre cuite, plâtre, etc	"MELANGE R"	56.10
<b>Verre seul</b> (bouteilles vides)	"VERRE R"	31.00
<b>Matériaux recyclés</b>		
Les matériaux destinés au recyclage doivent être propres, c'est-à-dire non pollués et non mélangés		
<b>Valor 60</b> (GNT 0/45 recyclée)  Certifiée selon SN 670119	"VALOR 60"	9.50
<b>Valor 11</b> (enrobé concassé 0/11)	"VALOR 11"	11.10

Pour les bennes mélangées et contenant d'autres déchets comme bois, plastiques, ferraille, ... il est nécessaire de passer par le centre de tri. Voir conditions de la société TRI SA.

Au cas où des matériaux non admis seraient indûment déposés, nous nous réservons le droit de les reprendre et de procéder à leur élimination aux frais du contrevenant. La responsabilité du contrevenant demeure entière.

## Horaire d'entrée en carrière

**Du 14 janvier au 20 décembre 2019 à midi: 07h00- 11h45 et 13h00 - 16h45**

Ajustement d'horaire sur demande

**Conditions de paiement : 30 jours net, TVA non comprise.**

Voir également nos conditions générales de vente.

**Un prix minimum de CHF 20.00 sera facturé pour tout apport de petites quantités.**